



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 07 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION
N° 25-11

FINANCES – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2025

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à neuf heures trente, s'est réuni en son siège,
Le 25 mars 2025 le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de Mme Anne THIBAUT, maire d'Arville.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Anne THIBAUT Maire d'ARVILLE - Présidente	Présente	Mme Isoline GARREAU Maire de DIANT	Excusée
M. Vijay-Damien POIRIER Conseiller municipal Mairie de CESSON	Pouvoir M G.CHANCLUD	/	
M. Mathieu VISKOVIC Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 1er Vice-président	Présent*	M. Pascal FOURNIER Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Excusé
M. Gérard CHOMONT Maire de CRÉGY-LES-MEAUX - 2 ^{ème} Vice-président	Présent*	Mme Gisèle DEVIE Adjointe au Maire de CRÉGY- LES-MEAUX	Absente
M. Jean-François BERGAMINI Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Présent*	/	
Mme Monique BOURDIER Maire de BOULEURS - 3 ^{ème} Vice- président	Présente*	Mme Analia HALLER Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Excusée
Mme Joëlle VACHER Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ÉTANG – Membre du bureau	Présente	Mme Valérie BENARD Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRÉSIGNY	Excusée
Mme Nicole VERTENEUILLE Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Présente	Mme Béatrice RIOLET Adjointe au Maire de LA FERTÉ- GAUCHER	Absente

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20250407-25-11-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
M. Gérard CHANCLUD Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Secrétaire du bureau	Présent	M. David CHARPENTIER Adjoint au Maire de ESBLY	Présent**
M. François BOUCHART Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Pouvoir Mme A. THIBAUT	Mme Françoise SAVY Conseillère municipale – Mairie de COMBS-LA-VILLE	Absente
Mme Nathalie DUTRIAUX Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Présente*	M. Vincent MEVEL Maire de LARCHANT	Absent
M. Bernard JACOTIN Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Présent*	M. Pierre YVROUD Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Excusé
Mme Marie-Martine SALLES Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Absente	/	
Mme Nicole BUROT Adjointe au Maire de EVRY-GRÉGY-SUR-YERRES	Pouvoir Mme N.VERTENEUILLE	M. Laurent JACQUIN Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent
M. Patrick SNAKOWSKI Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Absent	M. Jacques DELPORTE Adjoint au Maire de FERRIÈRES-EN-BRIE	Absent
M. Thierry SEGURA Maire de BOISSETTES	Pouvoir Mme J.VACHER	Mme Martine WESOLOWSKI Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Absente
Mme Céline MICHARD Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Présente*	Mme Ornella GUY Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Absente
M. Gilles GROSLEVIN Maire de SOLERS – Membre du bureau	Pouvoir Mme G.COURET	Mme Pascale PRUNET Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Absente
M. François RATIER Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Présent	M. Serge DURAND Adjoint au Maire de LE MÉE-SUR-SEINE	Absent
M. Julien BOUSSANGE Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent	Mme Valérie JACQUENET Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Absente
Mme Pascale LEVAILLANT Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX - 4 ^{ème} Vice-présidente	Présente*	Mme Claude RAIMBOURG Adjointe au Maire de DOUÉ	Absente
M. Alain AUBRY Maire du MESNIL-AMELOT	Absent	/	
Mme Ghyslaine COURET Adjointe au Maire de MONTÉVRAIN	Présente	M. Jacques KECK Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Présent***

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Eliane FERRER Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	Mme Isabelle PERIGAULT Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire du PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Absente
Mme Emmanuelle VIELPEAU Adjointe au Maire de MEAUX	Absente	M. Didier ATTALI Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Absent
Mme Colette BOISSOT Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée	Mme Annie FERRI Adjointe au Maire de CHELLES	Présente*
Mme Marie-Liesse DUPUY Adjointe au Maire de MELUN	Absente	Mme Monique CELLERIER Adjointe au Maire de MELUN	Absente

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Membres titulaires du Conseil d'Administration	27
Membres suppléants du Conseil d'administration	27
Quorum	14
Présents	8
Présents prenant part au vote	7
Présents en visioconférence	10
Présents en visioconférence prenant part au vote	9
Pouvoirs	5
Votants	21

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique BOURDIER

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Anne-Claire MÉLOT	Assistante de direction

Le projet de budget primitif 2025 a été établi selon les orientations budgétaires présentées lors du Conseil d'administration du 27 janvier 2025.

L'instruction budgétaire et comptable applicable au Centre de gestion est la nomenclature M 57 depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le budget primitif 2025 du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne est voté au chapitre et s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT			
Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
Charges à caractère général (011)	2 508 900,00	Atténuation des charges (013)	163 500,00
Charges de personnel (012)	6 138 800,00	Produits de services (70)	6 755 297,00
Autres charges de gestion courante (65)	1 277 103,92	Dotations et participations (74)	35 000,00
Charges financières (66)	58 345,00	Autres produits de gestion courante (75)	100,00
Charges spécifiques (67)	10 000,00	Produits spécifiques (77)	500,00
Opérations d'ordre de transferts entre sections (042)	300 000,00	Reprises amrt. Et provis (78)	2 979,00
Virement à la section invest. (023)		Excédent N-1 (002)	3 335 772,92
TOTAL DEPENSES	10 293 148,92	TOTAL RECETTES	10 293 148,92
INVESTISSEMENT			
Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
Solde d'exécution N-1 (001)		Solde d'exécution N-1 (001)	2 373 395,25
Emprunt et dettes assimilées (016)	309 900,00	Virement de la section fonct. (021)	
Immobilisations incorporelles (20)	315 000,00	Produits de cession immo (024)	
Immobilisations corporelles (21)	2 066 495,25	Dotations, fond divers et réserves (10)	18 000,00
		Opérations d'ordre de transferts entre sections (040)	300 000,00
TOTAL DEPENSES	2 691 395,25	TOTAL RECETTES	2 691 395,25
TOTAL GENERAL	12 984 544,17		12 984 544,17

En annexe :

- la maquette financière du budget primitif 2025
- la note brève et synthétique du budget primitif 2025

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- le Code Général des Collectivité Territoriales,
- la délibération 23-13 du 11 mai 2023 portant adoption du référentiel comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,
- la délibération 23-036 du 28 novembre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier,
- la délibération n° 25/01 du 25 janvier 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025,
- la présentation retraçant les informations essentielles du budget primitif 2025 transmise au Conseil d'administration,

CONSIDÉRANT :

- que la nomenclature M57 permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,
- que, conformément à la réglementation en vigueur, le Rapport d'Orientations Budgétaire sur les orientations générales du budget 2025 a eu lieu à l'intérieur d'une période de dix semaines précédant le vote du budget primitif,
- le projet de budget primitif de l'exercice 2025 présenté par Madame la Présidente, est soumis au vote par chapitre,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE :

Article unique

D'adopter le budget primitif 2025 du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne (joint en annexe) qui s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT					
Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes		
Charges à caractère général (011)	2 508 900,00	Atténuation des charges (013)	163 500,00		
Charges de personnel (012)	6 138 800,00	Produits de services (70)	6 755 297,00		
Autres charges de gestion courante (65)	1 277 103,92	Dotations et participations (74)	35 000,00		
Charges financières (66)	58 345,00	Autres produits de gestion courante (75)	100,00		
Charges spécifiques (67)	10 000,00	Produits spécifiques (77)	500,00		
Opérations d'ordre de transferts entre sections (042)	300 000,00	Reprises amrt. Et provis (78)	2 979,00		
Virement à la section invest. (023)		Excédent N-1 (002)	3 335 772,92		
TOTAL DEPENSES	10 293 148,92	TOTAL RECETTES	10 293 148,92		
INVESTISSEMENT					
Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes		
Solde d'exécution N-1 (001)		Solde d'exécution N-1 (001)	2 373 395,25		
Emprunt et dettes assimilées (016)	309 900,00	Virement de la section fonct. (021)			
Immobilisations incorporelles (20)	315 000,00	Produits de cession immo (024)			
Immobilisations corporelles (21)	2 066 495,25	Dotations, fond divers et réserves (10)	18 000,00		
		Opérations d'ordre de transferts entre sections (040)	300 000,00		
TOTAL DEPENSES	2 691 395,25	TOTAL RECETTES	2 691 395,25		
TOTAL GENERAL	12 984 544,17				

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 07 avril 2025

La Présidente du Centre départemental de gestion,
Maire d'Anville

Anne THIBAUT
Officier de l'Ordre National du Mérite

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.